

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 27 Avril 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 27 Avril 2015, à partir de 10h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Mars 2015

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 15/04/2015 :

- Carnet de commandes : 2.9M€ (dont Carnot : 87 000€)
- Carnet de négociation : 3.5M€
- Facturation : 2.1M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Point sur les recrutements en cours au niveau du personnel administratif de Centrale Innovation

2 recrutements sont en cours :

- Centrale Marseille : des CV intéressants ont été reçus. Les personnes sélectionnées seront convoquées prochainement pour un entretien.

- Temps partiel à Centrale Innovation sur un poste d'aide-comptable : 2 candidatures intéressantes ont été reçues. Un deuxième entretien, avec Bénédicte Martin, sera planifié sur le mois de mai, avec 2 candidates de profils très différents.

4. Etude de la possibilité de versement d'une prime exceptionnelle équivalente à celle qui a été versée à certaines catégories de la fonction publique en Décembre 2014 au sein de Centrale Innovation

Au mois de Décembre 2014, l'Education Nationale a versé une prime exceptionnelle aux personnels non-enseignants des catégories B et C. Le montant est de 50€ bruts pour les catégories B et 100€ bruts pour les catégories C. Très peu de personnes entrent dans cette catégorie de personnel à Centrale Innovation. De plus de négociations sont actuellement en cours au sein de la fonction publique sur les évolutions de carrière.

Il est proposé de discuter de ce sujet dans le cadre des discussions plus globales concernant les évolutions de carrière et de rémunération au sein de Centrale Innovation.

Ce sujet sera abordé lors du prochain Directoire de Centrale Innovation.

5. Conditions d'accès au restaurant universitaire de Centrale Lyon à partir du 1^{er} septembre 2015

Jusqu'à présent, une convention cadre existe entre l'Ecole Centrale de Lyon et Centrale Innovation afin que les salariés de Centrale Innovation puissent bénéficier du restaurant Universitaire à un tarif subventionné. La subvention est versée au CROUS par l'ECL, puis C-Innov rembourse le montant de cette subvention à l'ECL. Le montant de cette subvention pour l'année 2014 était de 800€. Ce montant est calculé selon une moyenne de repas sur une base d'ETP annuel sur site.

Les conditions d'accès au CROUS pour les personnes ECL vont être modifiées prochainement.

A compter du mois de Septembre 2015, afin d'éviter de passer par l'intermédiaire ECL, Centrale Innovation va mettre en place directement une convention avec le CROUS pour le personnel Centrale Innovation qui déjeunera réellement au restaurant universitaire. Le montant de la subvention sera calculé sur le nombre de repas effectifs mensuellement. Les tarifs des repas payés par les personnels ne seront pas modifiés.

Ce sujet sera abordé en Directoire.

6. Information / consultation concernant le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour 2015

Le plan d'action signé en 2014 sera renouvelé cette année pour une durée d'un an.

Ce plan d'action ne soulève pas de remarque particulière.

7. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le *Mercredi 27 mai 2015 à 8h30*.

A Ecully, le 27 Avril 2015,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

